

Allergènes à déclaration obligatoire de la semaine 47

	GLUTEN ¹	ŒUFS	LAIT / PRODUITS LAITIERS	ARACHIDES	FRUITS À COQUE ²	SOJA	SÉSAME	LUPIN	MOUTARDE	CÉLÉRI	MOLLUSQUES	CRUSTACÉS	POISSONS	SULFITES ³
lundi 18 novembre 2024														
Betteraves râpées									X	X				X
Lasagne courgette et fromage frais	X	X	X							X				
Yaourt aux fruits	VOIR LISTE INGREDIENTS EMBALLAGE													
mardi 19 novembre 2024														
Rillettes de poisson		X	X						X	X			X	X
Boulettes d'agneau	X		X			X			X	X				
Semoule	X									X				
Légumes à couscous									X	X				
Fruit cru	ABSENCE													
SV Boulettes végétales	X		X			X				X				
jeudi 21 novembre 2024														
Concombre vinaigrette									X	X				X
Pâtes bolognaise végétarienne	X	X	X							X				
Crème renversée en bande		X	X											
vendredi 22 novembre 2024														
Macédoine vinaigrette									X	X				X
Poisson pané sauce tartare	X	X	X						X				X	X
Purée de pommes de terre			X							X				X
Choux de Bruxelles										X				
Fruit cru	ABSENCE													
¹ Céréales contenant du gluten : Blé, Seigle, Orge, Avoine, Epeautre, Kamut,... ² Fruits à coques : Amandes, Noisettes, Noix, Noix de Cajou, Noix de Pécan, Noix du Brésil, Pistaches, Noix de Macadamia et Noix du Queensland. ³ A mentionner uniquement si la quantité d'anhydride sulfureux et sulfites est supérieur à 10 mg / kg de produit finis.														
Absence totale d'allergène à déclaration obligatoire														
X : Présence des allergènes														
Conformément au décret n° 2015-447 du 17 avril 2015, ce tableau indique l'introduction volontaire d'allergènes dans les ingrédients utilisés. La présence fortuite d'un ou plusieurs allergènes ("traces de ...", "peut contenir ...", "présence possible de ...") est possible : des contaminations involontaires peuvent survenir à toutes les étapes de fabrication, de stockage, de transport et de service des denrées.														